

Les Américains furent étonnés que leur proposition, bien qu'acceptée antérieurement par les militaires membres de la Commission, soit maintenant rejetée. En conséquence, les relations entre les membres américains et canadiens de la Commission connurent une courte période de forte tension. En effet, le président de la section américaine de la Commission, le maire La Guardia, alla même jusqu'à faire appel directement au président Roosevelt pour obtenir son appui et suggéra que ce dernier discute de la question avec le Premier ministre. Bien que le Président n'abordât pas le sujet avec le Premier ministre, il assura le maire La Guardia de son soutien et sur l'avis des secrétaires de la Guerre et de la Marine lui conseilla d'adopter la ligne de conduite suivante:²⁹

- (a) Bien que les États-Unis fussent une nation non belligérante, ils étaient disposés à défendre l'Est du Canada et Terre-Neuve.
- (b) Le Canada n'avait ni les hommes ni le matériel nécessaires pour accomplir cette tâche, sauf à titre de participant sur une plus petite échelle que les États-Unis.
- (c) L'effort de guerre du Canada visait principalement à envoyer des hommes et des matériaux outre-mer.
- (d) Puisque la défense incomberait dans les neuf dixièmes aux États-Unis, les pouvoirs de décision en matière de stratégie devaient leur être attribués.

Il y avait cependant de profondes différences d'approche au problème. Pour les Américains il s'agissait d'un problème militaire auquel il fallait apporter une solution militaire, et pour des raisons de sécurité, il était nécessaire d'avoir un commandement unifié sous les ordres d'un chef d'état-major américain. Les Canadiens pour leur part croyaient fermement que la question du haut commandement pouvait être résolue par des efforts de collaboration entre les commandants concernés et que l'intégrité de l'autonomie canadienne était essentielle du point de vue politique.

En fin de compte, un compromis respectant les principes des propositions canadiennes fut accepté et demeura en vigueur jusqu'à la fin des hostilités, sauf en ce qui touche les questions navales dont nous parlerons plus loin. Les propositions suivantes, entre autres, furent acceptées par les deux gouvernements, quoiqu'avec une certaine réticence de la part des Américains:³⁰

1. La répartition des tâches entre les deux pays tiendrait compte des spécialités de leurs forces militaires.
2. Chaque pays conserverait le haut commandement de ses propres forces.
3. La coordination de l'effort militaire se ferait par consultation mutuelle et en coopération.
4. Les commandants locaux pouvaient établir un commandement

²⁹ Dziuban, Stanley W. *op. cit.* p. 114.

³⁰ *Loc. cit.*